



PROCES
VERBAL

Conseil

Communautaire

Du 27/11/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre à dix-huit heures et douze minutes, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Roumois Seine, légalement convoqués, se sont réunis au gymnase du collège Simone Veil à BOURG ACHARD, sous la présidence de José MAURICE. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers communautaires le mardi 21 novembre 2023.

Etaient présents,

Richard APPERT, Béatrice AUBIN, Jean AUBOURG, Brigitte BARBETTE, Franck BERTIN, Jacques BINET, Sylvain BONENFANT, Yannick BOUDET, Cédric BROUT, Franck BUCHER, Frédéric CARDON, Laurent DEBEERST, Jérôme DEBUS, Jean Pierre DENIS, Didier DERLY, Michel DEZELLUS, Aline DONNET MOUSSEUX, Jacques DORLEANS, Gilbert DOUBET, Laurent DUCHATEAU, Maria DUFROY, Véronique DUMINY, Daniel DUVAL, Myriam FERLIN, Guylène FREVAL, Claude GENGE, Bruno GERMAIN, Joël GRAINVILLE, Véronique HERVIEUX, Christine HOUEL, Annick LE MOIGNE, Bernadette LETHIMONNIER, Dominique LEVASSEUR, Virginie LUST, Nelly MARINIER, Céline MAROUARD, Arnaud MAUPOINT, José MAURICE, Sandrine MENNITI, Damien MERCIER, Alain MICHALOT, William MIGNOT, Olivier MORIN, Charly NOEL, Michaël ONO DIT BIOT, Bertrand PECOT, Mélanie PETIT, Denis PIEDNOEL, Erick POISSON, Gwendoline PRESLES, Françoise PRUNIER, Mélanie RIOULT, Patrice ROMAIN, Philippe ROMAIN, Régine SENINCK, Josette SIMON, Bruno SIX, Anne STAB, David TAURIN, Joël TEMPERTON, Damien THIEBAULT, Martine TIHY représenté par Patrick LUCAS, Philippe VANHEULE, Maryannick VERDURE, Alain VIVIEN.

Pouvoirs :

Franck HAUDRECHY donne pouvoir à Sylvain BONENFANT, Vincent MARTIN donne pouvoir à Myriam FERLIN, Christine VAN DUFFEL donne pouvoir à Béatrice AUBIN.

ORDRE DU JOUR

Direction générale

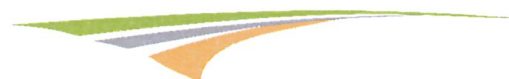
1. Election du Président de la Communauté de communes Roumois Seine
2. Fixation du nombre de Vice-présidents
3. Election des Vice-présidents 2023-2026
4. Détermination du nombre des membres du bureau communautaire, autres que le Président et les Vice-présidents
5. Election des autres membres du Bureau
6. Délégation d'attributions du Conseil communautaire vers le Président

Validation du procès-verbal du Conseil communautaire du 25 septembre 2023.

Liste des décisions prises par délégation

Administration Générale
666 rue Adolphe Coquelin
B.P 3
27310 BOURG ACHARD

02 32 57 95 28
contact@roumoiseine.fr
www.roumoiseine.fr



La séance a été ouverte sous la présidence de M. José MAURICE, conseiller communautaire le plus âgé en application des articles L. 5211-2 et L.2122-8 du CGCT.

M. José MAURICE procède à l'appel nominal, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte. 65 présents et 03 pouvoirs.

Nous allons procéder à la désignation du secrétaire de séance de la réunion de ce soir par vote à main levée.

Pour rappel, lors des séances d'élection de l'exécutif territorial, il est d'usage que le secrétaire de séance soit le benjamin de l'assemblée.

Aussi je vous propose la candidature de Mélanie PETIT

Y a-t-il d'autres candidats ?

*En l'absence d'autres candidats, y a-t-il une opposition à la nomination de MME Mélanie PETIT ?
Aucune opposition.*

MME Mélanie PETIT est donc désignée comme secrétaire de séance

M. José MAURICE : « Je remercie Vincent MARTIN pour son action, son dévouement et sa volonté de servir notre Communauté de communes depuis trois ans. Si son départ nous a surpris, nous respectons sa décision et en prenons acte. Nous lui souhaitons le meilleur dans sa vie professionnelle et personnelle qui a dû être bien animée par son engagement de tous les instants au service de notre communauté depuis 8 ans. »

Direction générale

Délibération N° CC/DG/147-2023 ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUMOIS SEINE

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. José MAURICE invite l'assemblée à procéder à l'élection du Président.

Il rappelle qu'à la suite de l'acceptation par Monsieur le préfet de l'Eure de la démission de Monsieur Vincent MARTIN de son siège de Président de la CCRS et selon les dispositions des articles L.5211-2 et L.2122-14 du CGCT, il convient de procéder au remplacement de celui-ci.

Il indique qu'en application des articles L.5211-2 et L.2122-8 du CGCT, cette élection est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Communautaire et donc qu'il la présidera.

Avant de demander de procéder à l'élection du Président, il rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT par renvoi de l'article L.5211-2 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Après ce rappel de la loi, M. José MAURICE procède à la constitution du bureau de vote. Pour ce faire, il invite le Conseil à désigner au moins deux assesseurs et invite donc les membres du Conseil volontaires pour assurer cette tâche à se manifester.

Mme Christine HOUEL et M. Michel DEZELLUS lèvent la main.

Il propose donc de désigner ces élus assesseurs du Bureau de vote.

M. José MAURICE demande s'il y a des oppositions ou des abstentions ?

Aucune opposition ni aucune abstention n'est exprimée.

M. MAURICE passe à l'élection en elle-même et informe que les candidats disposeront de 5 minutes pour faire leur allocution en passant dans l'ordre alphabétique de leur nom.

M. José MAURICE demande s'il y a des candidatures à la fonction de Président de la Communauté de communes Roumois Seine ?

M. Gilbert DOUBET et M. Sylvain BONENFANT lèvent la main.

Il enregistre donc les candidatures de

- M. Sylvain BONENFANT

- M. Gilbert DOUBET

M. José MAURICE invite M. Sylvain BONENFANT au pupitre afin de faire son allocution.

« Mesdames, Messieurs, chers collègues. Il y a quelques jours, vous avez tous pu prendre connaissance de mon projet pour notre territoire avec les 66 actions proposées. Je dis bien, tous, car selon moi, il n'y a pas de place pour le sectarisme dans une collectivité. Notre seule boussole doit être le travail commun réunissant toutes les bonnes volontés possibles. C'est pour cela que cette décision de me présenter à la présidence de notre Communauté de communes, je l'ai prise en concertation avec de nombreux collègues qui désirent poursuivre l'amélioration du cadre de vie de Roumois Seine, dans l'écoute de chacune et de chacun. Depuis plusieurs semaines, je suis venu à votre rencontre, dans vos communes, pour échanger avec vous, afin de pouvoir construire et vous proposer un programme pour les trois années à venir. Nous avons déjà beaucoup accompli depuis le début de la mandature, mais il nous reste du travail, notamment la finalisation concertée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, la poursuite de l'élaboration du plan de prévention et d'amélioration de qualité de vie et des conditions de travail des agents, ainsi que le renforcement des partenariats avec l'Etat, la Région Normandie présidé par Hervé Morin, avec qui j'échange régulièrement sur les problématiques de notre territoire, le Département de l'Eure où j'ai le plaisir et l'avantage de siéger, au côté de la plupart des présidents de nos intercommunalités voisines. Pour mener à bien nos actions, j'aimerais que l'équipe de notre bureau soit élargie et que les délégations soient plus partagées. Pour mieux répondre aux besoins du quotidien des communes, des élus et de la population, la mise en place de 5 conseillers délégués de secteur, me paraît être une évidence. En ce qui me concerne, je prendrai une disponibilité professionnelle pour me consacrer entièrement à ma mission au service du territoire. J'espère donc pouvoir recueillir votre confiance ce soir, pour poursuivre collectivement nos actions, au service de toutes les communes de notre territoire et de leurs habitants. »

M. José MAURICE invite M. Gilbert DOUBET au pupitre afin de faire son allocution.

« Mesdames et Messieurs les délégués communautaires. Tout d'abord, je vous remercie de me donner l'opportunité de m'adresser à vous aujourd'hui en tant que candidat à la présidence de la Communauté de communes Roumois Seine. Permettez-moi de commencer en exprimant ma profonde gratitude pour les dialogues ouverts et constructifs que nous avons eu lors de nos récentes réunions. Vos contributions et vos idées ont été précieuses. Je suis ici pour vous présenter une vision commune et reflète vos préoccupations et vos aspirations. Bâtir ensemble un avenir prometteur dans le respect des valeurs qui sont les nôtres. Ensemble, nous avons la chance de bâtir un avenir prometteur pour notre territoire, un Roumois Seine plus fort, un Roumois Seine solidaire et plus dynamique. Les valeurs qui guideront mon action à la présidence sont au cœur de notre projet commun. Ensemble, nous incarnons l'esprit de collaboration et de solidarité nécessaire pour faire progresser notre territoire. La simplicité sera notre boussole nous permettant de garder nos actions claires et accessibles à tous. La transparence sera la pierre angulaire de notre gouvernance assurant à chaque délégué et chaque citoyen une visibilité totale sur nos décisions et nos actions. L'égalité, l'équité seront nos principes directeurs garantissant que chaque commune, grande et petite, ait sa place dans la construction de notre avenir commun. Oser, responsabiliser seront nos moteurs pour entreprendre des actions audacieuses tout en assumant la responsabilité de nos choix. L'écoute active sera notre force, permettant à chaque voix de compter dans nos décisions. La convivialité marquera nos relations favorisant un environnement propice à l'échange et à la compréhension mutuelle. Enfin, le pragmatisme sera notre guide dans la mise en œuvre de projets concrets et efficaces. Chacune de ces valeurs continuera à forger une Communauté de communes Roumois Seine à l'image de ses habitants : engagée, inclusive et tournée vers l'avenir. Une vision centrée sur l'écoute, l'équité et l'avenir. Notre Communauté de communes est une chance exceptionnelle, un territoire riche de son patrimoine, et porteur d'opportunités. Dans notre collaboration, l'écoute active sera la pierre angulaire. Chaque voix, quelle que soit la taille de la commune, aura une importance égale. Les plus petites communes bénéficieront d'un accompagnement complet non seulement dans la réalisation de leur projet, mais également à la résolution de leurs difficultés quotidiennes. Nous devons travailler main dans la main, renforcer des compétences communautaires en respectant nos agents et en développant des solutions adaptées aux réalités de chaque commune. Ensemble, nous assurons la qualité des services rendus aux habitants en mettant l'accent sur les domaines cruciaux tel que l'urbanisme, l'environnement, la jeunesse, l'inclusion, le développement économique, la mobilité et bien d'autres naturellement. Le renforcement de la coopération territoriale, Roumois Seine peut prospérer de manière isolée, nous devons renforcer des liens avec les territoires voisins ruraux et urbains ainsi qu'avec nos partenaires institutionnels tel que l'État, la région, le département de l'Eure. Ensemble, je suis certain, nous travaillerons de concret, et nous mobiliserons les ressources nécessaires pour permettre et pour mettre en œuvre des projets structuraux renforcés pour notre attractivité et garantir une qualité de vie optimale pour nos concitoyens. C'est dans l'intérêt de toutes et c'est dans l'intérêt de tous. Répondre aux préoccupations des délégués communautaires. J'ai entendu les préoccupations exprimées lors de nos réunions, et je m'engage à apporter des réponses concrètes. Nous allons travailler sur la rédaction d'un projet commun élaboré de manière participative et non imposé. Le travail sur le PLUI se fera de manière concertée impliquant chaque commune quelle que soit sa taille. La mise en place de projets thématiques tel que celui sur GEMAPI, les berges de la Seine, favorisera la participation d'experts d'intervenants extérieurs pour enrichir nos échanges. Le rôle du Bureau communautaire sera redéfini pour assurer une représentation équitable et une prise de décision transparente. Le conseil de Communauté sera moins lourd, favorisant une appropriation complète des sujets pour chaque délégué. Nous sommes conscients de la nécessité de régler les irritants tels que l'entretien de la voirie et des bords de routes ainsi que d'harmoniser les services et leurs volets financiers. Un engagement vers l'innovation, le numérique, pour relever les grands défis de demain. L'innovation numérique sera au cœur de notre action. Nous devons anticiper la révolution digitale en utilisant des outils et des nouveaux usages du numérique pour améliorer nos services et notre efficacité. Cela inclut la mise en place de groupes projets thématiques sur l'utilisation de l'intelligence artificielle, l'internet des objets, la smart city etc. Nous devons explorer les bénéfices que les nouveaux usages du numérique peuvent nous apporter tout simplement. D'autre part, nous nous engageons à examiner attentivement la pertinence financière de chaque projet en ayant une utilisation judicieuse des ressources communautaires. Une approche financière fine garantira la viabilité à long terme de nos actions, assurant ainsi que chaque investissement contribue de manière significative au bien-être de nos concitoyens et au développement harmonieux de notre territoire. Parallèlement, l'intégration des grands principes du développement durable sera une boussole transversale pour notre action, nous devons veiller à ce que chaque projet, chaque décision soit en phase avec les impératifs environnementaux répondant ainsi aux enjeux climatiques et de biodiversité. La lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité ne sont pas simplement des objectifs, mais des valeurs fondamentales qui guideront nos choix, renforçant ainsi la résilience de notre Communauté face au défi à venir. En adoptant une approche globale qui intègre les principes du développement durable, nous assurons que chaque décision contribue à la postérité future de notre communauté tout en préservant notre patrimoine naturel, culturel pour les générations à venir, nous le devons à nos enfants, à nos petits-enfants. Mesdames et Messieurs les délégués, nous sommes à un moment charnière pour notre territoire, alors ensemble nous pouvons être les artisans d'un Roumois Seine plus fort et plus solidaire Je sollicite votre soutien et votre vote en faveur de ma candidature. Ensemble, construisons un avenir prometteur pour Roumois Seine, comme j'aime à le répéter on fait ce qu'on a dit. Mesdames et Messieurs les délégués, rassurez-vous à quelques mois de la retraite, j'ai plus de 60 ans, j'étais chef d'entreprise, sachez-le je ne suis pas un démolisseur. Dès demain, vous recevrez un questionnaire en plusieurs points pour vous exprimer sur la Communauté de communes et vos priorités. Dès demain, je souhaite qu'on reporte la TEOMI. Pourquoi ? Parce que nos administrés ne sont pas prêts, nos communes ne sont pas prêtes, notre Communauté de communes n'est pas prête et surtout nos partenaires ne sont pas prêts donc reculons de quelques mois s'il vous plaît. Je vais mettre en place dès demain un groupe de projets sur le tourisme avec les communes possédant des sites et un groupe de projet Berges de Seine pour les communes concernées, remettre en route le pacte fiscal et financier afin de formaliser entre les communes et la Communauté de communes, la mise à plat des relations financières et fiscales. Dès demain, on va prendre en compte l'inclusion, on ne laissera personne sur le bord de la route. C'est important de le souligner il ne faut pas en parler, il faut le faire. Je nommerai des conseillers délégués et je commencerai par une aide aux petites communes, pour le secrétariat, les travaux, les

dossiers subventions, mener à bien le PLUI, mettre en œuvre le Projet Educatif Social et Local, boucler le plan Climat Air Énergie Territorial, mettre à plat le règlement de voirie, définir une véritable stratégie de développement économique partagée et la mise en place du plan intercommunal de sauvegarde. Je vous rappelle qu'il est obligatoire en 2026. Je terminerai en conclusion dès mercredi matin, si je suis élu ce soir je recevrai l'ensemble des salariés de la Communauté de communes, je veux leur parler, je veux les rassurer, je veux les respecter. Sachez que demain ils ont besoin de nous, on a surtout besoin d'eux. Je vous remercie. »

M. José MAURICE invite les élus à voter :

« Le temps des allocutions étant écoulé nous allons maintenant ouvrir le scrutin.

1^{er} TOUR

Vous avez devant vous des bulletins blancs et une enveloppe. Vous voudrez bien exprimer votre vote par écrit et l'insérer dans l'enveloppe. Vous pourrez, si vous le souhaitez, vous déplacer à l'isoloir pour accomplir cette formalité. À l'appel de votre nom, vous déposerez votre enveloppe dans l'urne disposée sur la table de vote. »

Il procède à l'appel

- APPERT Richard
- AUBIN Béatrice
- AUBOURG Jean
- BARBETTE Brigitte
- BERTIN Franck
- BINET Jacques
- BONENFANT Sylvain
- BOUDET Yannick
- BROUT Cédric
- BUCHER Franck
- CARDON Frédéric
- DEBEERST Laurent
- DEBUS Jérôme
- DENIS Jean Pierre
- DERLY Didier
- DEZELLUS Michel
- DONNET MOUSSEUX Aline
- DORLÉANS Jacques
- DOUBET Gilbert
- DUCHATEAU Laurent
- DUFROY Maria
- DUMINY Véronique
- DUVAL Daniel
- FERLIN Myriam
- FREVAL Gylène
- GENCE Claude
- GERMAIN Bruno
- GRAINVILLE Joël
- HAUDRECHY Franck, excusé, pouvoir donné à Sylvain BONENFANT
- HERVIEUX Véronique
- HOUEL Christine
- LE MOIGNE Annick
- LETHIMONNIER Bernadette

- LEVASSEUR Dominique
- LUST Virginie
- MARINIER Nelly
- MAROUARD Céline
- MARTIN Vincent, excusé, pouvoir donné à Myriam FERLIN
- MAUPOINT Arnaud
- MAURICE José
- MENNITI Sandrine
- MERCIER Damien
- MICHALOT Alain
- MIGNOT William
- MORIN Olivier
- NOEL Charly
- ONO DIT BIOT Michaël
- PECOT Bertrand
- PETIT Mélanie
- PIEDNOEL Denis
- POISSON Erick
- PRESLES Gwendoline
- PRUNIER Françoise
- RIOULT Mélanie
- ROMAIN Patrice
- ROMAIN Philippe
- SENINCK Régine
- SIMON Josette
- SIX Bruno
- STAB Anne
- TAURIN David
- TEMPERTON Joël
- THIEBAULT Damien
- TIHY Martine , excusée, représentée par son suppléant Patrick LUCAS
- VAN DUFFEL Christine, excusée, pouvoir donné à Béatrice AUBIN
- VANHEULE Philippe
- VERDURE Maryannick
- VIVIEN Alain

M. José MAURICE invite les assesseurs désignés à le rejoindre au centre de l'assemblée et les remercie, également, d'assurer le rôle de scrutateurs.

DEPOUILLEMENT par les scrutateurs, devant le président.

« Le vote auquel nous venons de procéder donne les résultats suivants :

a) nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:0
b) nombre de votants (enveloppes déposées)	:68
c) nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls	: 1
d) nombre de suffrages exprimés	:67

e) majorité absolue

:34

Ont obtenu :

M. Sylvain BONENFANT

34 Voix

M. Gilbert DOUBET

33 Voix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.2122-4, L.2122-7, L.2122-8, L.2122-10 et L.2122-14 du CGCT;

Vu l'arrêté inter préfectoral DRCL/BCLI/2016-88 du 16 septembre 2016 portant création de la Communauté de communes Roumois Seine, modifié ;

Vu l'arrêté interpréfectoral N° DCL/BCLI/2021-24 du 24/06/2021 portant modification des statuts de la Communauté de communes Roumois Seine ;

Vu les délibérations N° CC/DG/35-2020 et CC/DG/35-BIS-2020 du 15/07/2020, portant élection du président de la Communauté de communes Roumois Seine ;

Vu le courrier de Monsieur le Préfet de l'Eure portant acceptation de la démission de Monsieur Vincent MARTIN au 11 novembre 2023 ;

Considérant que le poste de président de la Communauté de communes est actuellement vacant suite à ladite démission ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire d'élire son nouveau Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise 34 suffrages exprimés pour Sylvain BOENFANT, 33 suffrages exprimés pour Gilbert DOUBET, et 1 bulletin nul.

PROCLAME M. Sylvain BONENFANT, Président de la Communauté et le déclare installé.

Le procès-verbal de l'élection du Président est annexé à la présente délibération.

Le président nouvellement élu prend immédiatement ses fonctions de président du conseil communautaire et de la séance.

Il poursuit l'exécution de l'ordre du jour.

M. José MAURICE remercie le Directeur des affaires juridiques pour l'avoir bien briefé dans le déroulement de l'assemblée. Il invite M. Sylvain BONENFANT à prendre la présidence de l'assemblée.

« Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Vous avez décidé de me confier la présidence de notre Communauté de communes, par conséquent, j'exprime ma profonde gratitude, à toutes celles et tous ceux qui m'ont accordé leur confiance et je salue tous les autres avec respect. Vient maintenant le temps de l'unité et du travail avec comme seule ambition l'intérêt de Roumois Seine, de ses communes et de ses habitants. Un seul cap à l'horizon pour nous, la réussite de tous nos projets pour 2026. Merci de votre écoute. »

Délibération N° CC/ CC/DG/148-2023 FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Délégués :	
En exercice	68
Présents	65
Pouvoirs	03
Voix totales	68
Ne prend pas part au vote.....	00
Suffrages exprimés :	68
Pour	66
Contre :	02
Abstention	00
Non votants :	00

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le Président de la Communauté de communes Roumois Seine rappelle que conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents est librement fixé par le conseil communautaire, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif global du conseil, ni qu'il puisse excéder 15 Vice-présidents.

Compte tenu de l'effectif de notre conseil communautaire lequel comprend 68 sièges, le maximum autorisé auquel il serait possible de prétendre en application de la règle susvisée serait donc de 14 Vice-présidents.

Il est, par ailleurs, précisé, que sous réserve d'une délibération adoptée à la majorité qualifiée des deux tiers, le conseil communautaire dispose de la faculté de fixer un nombre de vice-présidents supérieur, sans toutefois pouvoir dépasser 30 % de l'effectif global de l'assemblée et le nombre de 15 Vice-présidents.

Préalablement ce nombre était porté à 8 Vice-présidents.

M. le Président présente celle délibération.

M. le Président dit que compte tenu du changement de gouvernance faisant suite à la démission de Vincent MARTIN, il propose au conseil de porter le nombre de Vice-présidents à 12.

Aucune remarque n'est formulée.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-10, L.5211-2 et L. 5211-10,

Vu l'arrêté inter préfectoral DRCL/BCLI/2016-88 du 16 septembre 2016 portant création de la Communauté de communes Roumois Seine, modifié ;

Vu l'arrêté inter préfectoral N° DCL/BCLI/2021-24 du 24/06/2021 portant modification des statuts de la Communauté de communes Roumois Seine ;

Vu la délibération N° CC/DG/152-2022 du 28/11/2022 décidant de fixer à 8 le nombre de Vice-présidents ;

Vu la délibération N° CC/DG/147-2023 du 27/11/2023 portant élection du président de la Communauté de communes Roumois Seine ;

Considérant que la démission de Monsieur Vincent MARTIN de ses fonctions exécutives au sein de la Communauté de communes conduit à une révision de la composition du Bureau ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de déterminer le nombre de Vice-Présidents ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Par 66 voix POUR et 2 voix CONTRE (*Daniel DUVAL, Joël TEMPERTON*)

- **FIXE** à douze le nombre de Vice-présidents
- **AUTORISE** le Président, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° CC/DG/149-2023 ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS 2023-2026

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

En vertu de l'article L. 2122-10 par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT, l'élection d'un nouveau Président de la communauté entraîne l'élection de nouveaux membres du Bureau, et donc des Vice-présidents, sans que ces derniers n'aient besoin de démissionner.

Le Président rappelle que les dispositions de l'article L.5211-2 du CGCT renvoient aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, s'agissant de l'élection des membres du Bureau du conseil communautaire. Toutefois, nonobstant ce renvoi et conformément à l'esprit du législateur, aucune disposition ne précise s'il y a lieu d'appliquer aux membres du Bureau les règles de l'article L. 2122-7-1 du CGCT, qui prévoit un scrutin uninominal à trois tours pour l'élection des adjoints au maire dans les communes de moins de 1 000 habitants, ou les règles de l'article L. 2122-7-2, qui prévoit un scrutin de liste dans les communes de 1 000 habitants et plus.

Il ressort de la jurisprudence que l'article L. 2122-7-2 susvisé, qui pose le principe, pour l'élection des adjoints au maire dans les communes de 1 000 habitants et plus, du scrutin de listes constituées selon le principe de parité, est inapplicable pour la constitution du Bureau d'un EPCI, le juge concluant donc que cette élection devait se faire au scrutin uninominal. Le juge administratif a également eu l'occasion de rappeler que l'élection des membres du Bureau d'un EPCI devait obligatoirement avoir lieu au scrutin secret sous peine d'annulation.

En conséquence de quoi, et à défaut de dispositif expressément prévu par les textes applicables, il y a lieu de recourir pour l'élection des membres du Bureau, en l'espèce des Vice-présidents, au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutins aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection est acquise à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, c'est le candidat le plus âgé qui est déclaré élu.

Il convient donc de procéder successivement à l'élection de chacun des membres du Bureau, et en l'occurrence, des Vice-présidents, au scrutin uninominal à trois tours et donc de procéder à une élection poste par poste.

Le Président propose aux membres de l'Assemblée d'avoir recours au vote électronique pour ce scrutin, conformément aux dispositions de l'article 14 du règlement intérieur de la Communauté de communes Roumois Seine.

À toutes fins utiles, il informe que ce mode de scrutin a fait l'objet des formalités requises auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) et se déroulera en présence d'un technicien de la société Quizzbox et de Maître Audrey RÉMOND, Huissier de Justice, dont la présence garantit notamment l'anonymat des votes.

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, scrutin uninominal à trois tours, aux opérations de vote, dont les résultats figurent en annexe au procès-verbal d'élection.

Le nombre de Vice-présidents à élire est de 12.

M. le Président présente cette délibération.

M. le Président rappelle que chacun a un boîtier, ainsi qu'un boîtier supplémentaire par pouvoir qu'il convient d'activer. Il ajoute qu'il y a sur chaque table une note d'usage des boîtiers.

Le Président rappelle également qu'à chaque vote, une projection sur l'écran indiquera l'élection en cours. Le Président dit qu'il faut procéder au vote en appuyant sur les touches du boîtier qui ont été remis et en composant le numéro d'ordre du candidat pour lequel il est souhaité voter pour chacun des scrutins.

Le Président rappelle que contrairement à une élection municipale, on ne vote pas la liste des adjoints en une fois. Il ajoute que la liste des Vice-Présidents est votée un par un et qu'il en est de même pour les membres du Bureau.

Le Président explique qu'une fois le numéro de la personne pour laquelle vous souhaitez voter est saisi, il faut appuyer sur la touche « OK ».

Le Président rappelle que pour exprimer un vote blanc, les élus doivent composer le nombre « 999 », puis valider leur choix avec la touche « OK ». Il ajoute qu'après validation, les élus recevront le message « OK » confirmant la réception de leur vote.

Le Président alerte que si le boîtier n'est pas activé dans le délai imparti, ce sera considéré comme une abstention.

Le Président ajoute que pour chacun des votes, il y aura une ouverture du vote et une fermeture du vote. Il précise qu'en cas d'erreur de manipulation, il faut rectifier le vote en appuyant sur la touche « CROIX » en haut à droite du boîtier et reproduire ensuite la procédure de vote, mais uniquement pendant la période de vote. Il ajoute qu'après l'annonce de la clôture du scrutin, le vote initial sera considéré comme le vote enregistré si le second vote n'a pas été validé avec l'affichage du message « OK ».

Le Président informe que les candidats disposeront de 2 minutes pour faire leur allocution en passant dans l'ordre alphabétique de leur nom.

Le Président demande s'il y a des candidatures à la fonction de premier Vice-président de la Communauté de communes Roumois Seine en charge de la population, de la concertation, de l'action sportive et des associations.

M. Michaël ONO DIT BIOT se déclare candidat.

Le Président enregistre cette seule candidature et l'invite au pupitre afin de faire son allocution.

« Chers collègues, M. le Président, c'est avec un immense enthousiasme et un profond engagement envers notre intercommunalité et ses habitants que je me présente à nouveau devant vous aujourd'hui en tant que candidat au poste de premier Vice-président à la population, à la concertation, à l'action sportive et aux associations. En juillet 2020, vous m'avez fait l'honneur de m'élire Vice-président à l'enfance-jeunesse et à la politique sportive. Pendant ces 3 années, j'ai eu le plaisir de piloter la politique Jeunesse et sportive du territoire avec les agents de notre Communauté et les élus de la commission. Logiquement, j'ai tenté de dresser un bilan de mon action, de notre action. Celui-ci ressemble à une liste assez exhaustive, qui tient en 7 pages et donc de ce fait, je n'évoquerai que des points qui me semblent les plus marquants : de la création du dispositif d'accueil des collégiens en 3^{ème} avec la réalisation d'un livret et des zones de stages de la Communauté de communes partagées avec les collèges du territoire ; un échange auprès des centres de loisirs et des résidents de la résidence Autonomie de Grand Bourgtheroulde pour un projet intergénérationnel ; les milles premiers jours pour la petite enfance, seulement 2 dossiers ont été lauréat dans le département de l'Eure et Roumois Seine avait la chance d'en faire partie ; la concertation avec les agents et les familles utilisatrices de nos crèches pour adapter les horaires d'ouverture et de fermeture ainsi que de l'ouverture alternée des établissements pendant les 2 mois estivaux ; la réouverture complète du site d'Amfreville ; la mise en place du portail famille ; l'adhésion au CLAS, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, dispositif soutenu par la CAF s'appuyant sur une charge nationale d'accompagnement à la scolarité il s'agit là d'un partenariat entre la Communauté de communes et le collège Simone VEIL de BOURG ACHARD ; la déprécarisation des personnels d'animation avec la Cédésation des agents ayant plus de 6 ans de contrat ; la déprécarisation également des personnels contractuels avec des contrats à durée minimum 3 ans ; la réalisation d'un diagnostic social pour le nouveau projet éducatif social local ; la signature de la nouvelle convention territoriale globale avec la CAF, la concertation et l'élaboration de ce fameux PESL, une démarche dans laquelle nous avons associé bien évidemment la CAF, l'éducation nationale, la DRAJES, le département, les associations de parents d'élèves ; la mise en place de partenariats avec les médiathèques du territoire et le service petite enfance ; mise en œuvre de la démarche E3D, démarche de développement durable ; la formation des directions des ALSH des BPJEPS ; les partenariats avec l'ARS dans le cadre de la prévention numérique ; le lancement d'un diagnostic complet de l'état du parc d'équipements sportifs ; le lancement de la construction du gymnase de Bourneville, la concertation avec les agents pour l'amélioration de leurs conditions de travail et leur reconnaissance professionnelle avec une nouvelle organisation du service des sports et la création d'un poste de chargé de politique sportive ; intégration d'une nouvelle assistante de direction adjointe au service organisant les plannings et répondant aux besoins quotidiens de la vie associative ; la mise en œuvre ces 2 dernières années d'une cérémonie de palmarès sportif pour valoriser les résultats des associations communautaires, de leurs adhérents et leurs bénévoles ; la concertation de la vie associative et de la vie scolaire pour l'attribution des créneaux dans les installations sportives ; le marché public d'entretien et de réfection des terrains sportifs ; l'installation d'un nouveau skate-park à Hauville ; la rénovation énergétique du gymnase Benedetti à Grand Bourgtheroulde et Dannetot à Bourg Achard ; la collecte pour l'Ukraine avec le département de l'Eure assurée par nos agents du service de l'action sportive ; le diagnostic et la concertation des jeunes de la vie associative, des scolaires et des communes pour l'élaboration du projet sportif de territoire ; la

rénovation des buts de Hand, football, panier de basket, ect ; le relamping des stades avec LED ; les activités sportives sur le temps du midi à destination des agents dans le cadre de la qualité de vie et des conditions de travail ; l'animation avec le club de rugby du Thuit de l'Oison et de la caravane du rugby autour de la coupe du monde, un véritable fil rouge de l'année 2023 ; une conférence sur la féminisation du rugby avec les Valkyries, la Région Normandie et des instances sportives et enfin action auprès des scolaires pour la découverte et la promotion du sport adapté et handicap avec la sportive paralympique d'escrime de Boissey le Chatel, Clémence DELAVOIERE. Vous l'aurez peut-être remarqué, le mot concertation revient souvent. Je crois beaucoup en la concertation, elle permet de réaliser un travail collaboratif, un travail collégial permettant une meilleure acceptation des décisions prises et des solutions trouvées. Je pense sincèrement qu'il ne faut pas s'affranchir de cet exercice et concerter les acteurs du territoire quels qu'ils soient et surtout les habitants aussi souvent que possible. Un bilan c'est bien, c'est toujours mieux d'en avoir un surtout lorsqu'on sollicite les suffrages des électeurs. Néanmoins, il faut aussi proposer des perspectives pour l'avenir. Voici celles que j'imagine et dont nous aurons l'occasion de débattre tous ensemble : la mise en œuvre d'un projet éducatif de territoire, le plan mercredi, en concertation avec les enseignants du territoire et en complément de notre PESL qu'il faudra également décliner dans nos structures ; en concertation toujours avec nos partenaires habituels et associations développer une charte pour l'accueil des enfants porteurs de handicaps ou de troubles ; la création d'un lieu enfant parent à un espace convivial de jeux de discussion et de rencontres pour enfants et parents ; la création d'un relais petits enfants sur le secteur de Bourneville pour compléter notre manège territorial, ce guichet unique qui permettra aux familles en recherche de solution de garde d'enfant d'avoir un interlocuteur pour les renseigner ; finaliser le projet sportif de territoire et mener des projets et actions autour du sport santé, du sport senior, du sport handicap, du sport féminin au travers celui-ci ; lancer la consultation pour la réalisation d'une extension au gymnase. De Bosroumois en remplacement des salles annexes ; et enfin lancer les travaux du gymnase du lycée, la rénovation du gymnase Gomez de Saint Pierre des fleurs. Mes chers collègues, vous m'avez permis de commencer un travail il y a 3 ans, aujourd'hui, j'espère que vous me permettrez de le finir. Sachez que j'en ai toujours l'extraordinaire envie et j'espère que vous m'apporterez votre soutien. Je vous en remercie. »

Le Président invite les élus à exprimer leur vote en utilisant les boîtiers de vote électronique. Il ajoute que si les élus le souhaitent, ils peuvent se déplacer à l'isoloir pour accomplir cette formalité.

M. Cédric BROUT dit que le vote n'est pas secret car personne ne passe par l'isoloir.

L'huissier de justice, Mme Audrey REMOND rappelle que le Président a informé les élus de leur possibilité de voter sur table ou bien de se déplacer à l'isoloir et que les élus ont fait le choix personnel de rester à table.

Certains élus font savoir qu'ils ne souhaitent pas que le nom des élus n'ayant pas pris au vote s'affiche sur l'écran.

Le Directeur des Affaires juridiques indique qu'il n'y a pas d'irrégularité mais qu'il est possible d'ajouter dans les choix de vote, celui de l'abstention en composant « 777 » de sorte que le nom de ceux qui ne prennent pas part au vote ne soit pas affiché à l'écran.

Le Président propose de réinitialiser le vote et d'ajouter la possibilité de voter abstention en composant « 777 ».

Le Président réouvre une nouvelle session de vote pour l'élection du 1^{er} Vice-président.

RÉSULTAT

« Le vote auquel nous venons de procéder donne les résultats suivants :

a) nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:16
b) nombre de votants (enveloppes déposées)	:52
c) nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls	: 13
d) nombre de suffrages exprimés	:39
e) majorité absolue	:20

Ont obtenu :

M. Michaël ONO DIT BIOT 39 Voix

M Michaël ONO DIT BIOT a obtenu 39 voix, donc la majorité absolue des suffrages exprimés.

Le Président le félicite et le déclare installé.

Le Président demande s'il y a des candidatures au poste du 2^{ème} Vice-président en charge de l'Attractivité et de la Cohésion du Territoire. Madame Gwendoline PRESLES se déclare candidate

Le Président l'invite au pupitre afin de faire son allocution.

« Cher collègues,

En 2020, vous m'avez élue 1^{ère} Vice-présidente de notre Communauté de communes en charge du développement économique pour en fixer une stratégie. Je suis aujourd'hui en situation de pouvoir vous présenter un point de situation satisfaisant à mi-mandat. Concrètement, nous avons mis en place tous les atouts pour rendre le territoire économiquement attractif avec la mobilisation et la coordination de tous les partenaires en lien avec la formation professionnelle et l'animation territoriale autour de l'emploi. Nous avons assuré la maîtrise de notre foncier économique pour, dans le futur, sélectionner les entreprises qui assureront une place prépondérante de territoire dans l'Axe Seine. Ce cap fixé a permis à Roumois Seine de faire partie le 09 novembre dernier des 34 nouveaux lauréats, sur le plan national, de « Territoires d'industrie ». Nos partenaires ont reconnu notre rôle, notre engagement et notre responsabilité à porter une filière d'excellence comme une forte valeur ajoutée pour Roumois Seine. D'autres projets vont **nous** mobiliser dans le contexte de raréfaction du foncier économique lié au ZAN à savoir : Créer un éco-système autour du BTP de demain. Accueillir un réseau d'entreprises et d'acteurs de l'enseignement et de l'innovation en lien avec le campus lycée, le Président Hervé Morin a maintes fois rappelé que nous étions attendus à ce sujet, et qualifier nos futures zones afin qu'elles soient conformes au label Normandie Responsable et éligibles aux subventions et aides au développement. J'assume ce bilan et je me projette vers la suite. Avec la même énergie, je poursuivrai mes efforts avec vous chers collègues. C'est grâce au travail collectif que **nous** avons fait que nous sommes parvenus à un consensus qui permet d'inscrire notre stratégie économique sur le long terme dans un cadre de vie préservé. L'attractivité du territoire est l'un des piliers de l'action de notre CCRS, elle est désormais reconnue et doit être partagée avec vous tous. Pour toutes ces raisons, je souhaite vivement poursuivre la mission que vous m'avez confiée, et je sollicite à nouveau votre confiance. Je vous remercie »

Le Président invite les élus à exprimer leur vote en utilisant les boîtiers de vote électronique. Il ajoute que si les élus le souhaitent, ils peuvent se déplacer à l'isoloir pour accomplir cette formalité.

RÉSULTAT

« Le vote auquel nous venons de procéder donne les résultats suivants :

a) nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:22
b) nombre de votants (enveloppes déposées)	:46
c) nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls	: 14
d) nombre de suffrages exprimés	:32
e) majorité absolue	:17

Ont obtenu :

Madame Gwendoline PRESLES 32 Voix

Madame Gwendoline PRESLES a obtenu 32 voix, donc la majorité absolue des suffrages exprimés.

Le Président la félicite et la déclare installée.

Le Président demande s'il y a des candidatures au poste du 3^{ème} Vice-président en charge des finances, du budget, des achats et du patrimoine.

Monsieur Frédéric CARDON et Madame Christine HOUEL se portent candidats ;

Le Président invite M. CARDON au pupitre afin de faire son allocution.

« Mesdames, messieurs, chers élus. En 2020, vous m'avez donné votre confiance pour être en charge de la délégation Finances, Achats et Patrimoine. Je vous en remercie. La situation financière était très compliquée. Cependant, comme je vous l'avais promis, un budget de 900 000 € a été initié et sanctuarisé pour la période 2020-2026 pour la mise en place des Fonds de Concours envers les communes. Comme je vous l'avais promis, chaque année, je passe au crible ligne à ligne le budget général et tous les budgets annexes. Ce travail de fond a

permis de dégager et de définir des lignes stratégiques pour la communauté de communes que ce soit au niveau financier, au niveau des achats et au niveau de la dématérialisation des services. Également grâce à ce travail de fond, dès que nous avons pu nous avons mis en place le paiement des inter-vacations pour les agents du SAAD. Cette stratégie globale a permis depuis 2020 de ne pas augmenter les taux d'imposition malgré des hausses exogènes à notre fonctionnement pour ne citer que la hausse des énergies et de l'indice de la fonction publique. Ce travail de fond a permis à la Communauté de communes de dégager de véritable marge de manœuvre pour l'avenir et d'être reconnue à l'extérieur. Reconnue par la DGFIP de l'Eure, nous sommes sur la deuxième marche du podium pour notre IPC, l'Indice de Performance des Collectivités. Avec le travail effectué cet été, je pense que nous pouvons arriver sur la première marche du podium. La Communauté de communes a été reconnue également par l'AFNOR. Lors de la remise des trophées 2023, la Communauté de communes Roumois Seine a reçu le trophée « administration exemplaire » dans la catégorie Maitrise des Risques et pilotage financier. Nous sommes reconnus également par certaines Collectivités proches de nous avec lesquelles certains échanges ont eu lieu pour partager nos travaux respectifs. Nos investissements et notre capacité à investir sont supérieurs aux diagnostics et prévisions du Cabinet Deloitte. La santé financière de notre collectivité permet d'envisager l'avenir sereinement et ainsi de pouvoir répondre aux besoins de nos administrés, répondre à vos attentes en tant que maires et délégués communautaires et répondre aux attentes de nos partenaires comme par exemple sur le projet Territoire d'Industries. C'est un projet à haute valeur ajoutée qui nécessitera des investissements de notre part, mais qui permettra de préserver notre cadre de vie et à nos enfants de développer leurs compétences sur leur territoire. Pour toutes ces raisons, je sollicite de nouveau votre confiance afin de mener à terme le travail qui reste à accomplir pour continuer à progresser au niveau du processus de nos achats, continuer à progresser sur des synergies identifiées, d'élaborer un pacte financier entre la Communauté de communes et les communes. Lors du comité de pilotage, j'ai insisté pour chaque commune puisse s'exprimer pendant une heure avec le cabinet afin de mettre en relief les griefs, les choses qui nous fâchent. Ces missions sont le futur de notre Communauté de communes et l'avenir de notre territoire. Je vous remercie de votre attention. »

Le Président invite Mme HOUEL au pupitre afin de faire son allocution.

« Mesdames et Messieurs chers collègues, je ne faisais pas partie de l'ancienne équipe, je n'ai donc pas autant de choses à raconter que les Vice-présidents de l'équipe précédente. Néanmoins, je pense que bon nombre d'entre vous me connaisse, je suis Christine HOUEL, adjointe à Flancourt Crescy en Roumois et également présidente de la CLECT. Je suis âgée de 67 ans, je demeure à Flancourt Crescy en Roumois depuis 30 ans. Mon parcours professionnel : 40 ans juriste dans un groupe bancaire et en qualité de juriste j'avais principalement les entreprises qui étaient déclarées en procédure collective. Depuis 2016, je suis en retraite. En 2014 je m'engage auprès de Bertrand PECOT sur la commune de Flancourt Crescy en Roumois, je suis élue adjointe en charge des finances/budget et en 2020, en plus des finances, j'ai la charge l'administration générale. Si je propose ma candidature aujourd'hui, c'est pour quelques raisons. Mon engagement envers la Communauté de communes Roumois Seine, la vision que j'ai de Roumois Sein, mon expérience et ma volonté de travailler de façon constructive avec tous les membres de l'assemblée délibérante. Mon souhait également c'est que les agents reprennent confiance en leurs élus, je pense qu'on leur doit. Il nous faut les accompagner et être disponibles s'ils en ressentent le besoin. Tous ces éléments font que je vous propose ma candidature à la présidence des finances. »

Le Président rappelle que le vote 1 est pour M. Cardon, le vote 2 pour Mme HOUEL, abstention « 777 » et vote blanc « 999 ».

Le Président invite les élus à exprimer leur vote en utilisant les boitiers de vote électronique. Il ajoute que si les élus le souhaitent, ils peuvent se déplacer à l'isoloir pour accomplir cette formalité.

RÉSULTAT

« Le vote auquel nous venons de procéder donne les résultats suivants :

a) nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:1
b) nombre de votants (enveloppes déposées)	:67
c) nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls	: 0
d) nombre de suffrages exprimés	:67
e) majorité absolue	:34

Ont obtenu :

Monsieur Frédéric CARDON	30 Voix
Madame Christine HOUEL	37 Voix

Madame Christine HOUEL a obtenu 37 voix, donc la majorité absolue des suffrages exprimés.

Le Président la félicite et la déclare installée.

Le Président demande s'il y a des candidatures au poste de 4^{ème} Vice-président en charge de la solidarité et de l'autonomie. Le président précise que dans le cadre de cette délégation nous réfléchissons à toutes les problématiques concernant le handicap et la santé.

Madame Brigitte BARBETTE se porte candidate.

Le Président invite Mme BARBETTE au pupitre afin de faire son allocution.

« Bonjour à tous, pour ce ceux qui ne me connaisse pas je suis Brigitte BARBETTE, élue municipale depuis 2014 et adjointe au maire de Thénouville depuis 2018. Je suis en charge de la vie associative, des affaires culturelles, des manifestations et de la communication. J'ai beaucoup œuvré lors de la difficile période Covid auprès de nos aînés en m'engageant notamment dans le projet cure de jouvence qui avait pour but de rompre l'isolement des séniors. J'ai rejoint le conseil communautaire en 2020. J'ai 45 ans, je suis moi-même en situation de handicap. Malgré cela, j'ai eu une vie professionnelle riche, j'ai exercé plusieurs métiers tel qu'assistante logistique en cabinet de formation, hôtesse de caisse, responsable de magasin, traductrice, secrétaire en imagerie médicale toujours dans le secteur privé. Ce parcours polyvalent m'a permis d'acquérir une grande autonomie. En parallèle, je me suis souvent investie dans des causes humanitaires notamment en étant famille d'accueil pendant 4 ans lors du conflit en ex-Yougoslavie ou lors de l'arrivée de réfugiés du Kosovo au début des années 2000. Je suis aussi partie en immersion plusieurs mois à l'étranger, en Allemagne, en tant que stagiaire pour un service communal d'action sociale afin de parfaire ma connaissance d'une langue étrangère et de rencontrer une culture et un mode de vie différent. Je suis par ailleurs membre active au conseil d'administration d'une association du syndrome Nail Patella qui a pour but de faire connaître les maladies rares, de soutenir les malades et les aidants dans leurs vies quotidiennes. Je suis moi-même atteint par ce syndrome. Forte de ces expériences et avec l'envie d'être utile en me tournant vers les autres, je me présente aujourd'hui à la vice-présidence en charge des solidarités et de l'autonomie. Je peux dès à présent vous assurer de mon engagement entier, de mon désir profond de travailler dans le grand respect de chacun à tous les niveaux et de poursuivre assidûment la feuille de route impulsée par Vincent MARTIN et dorénavant par Sylvain BONENFANT au service de tous. Je vous remercie pour votre attention. »

Le Président invite les élus à exprimer leur vote en utilisant les boîtiers de vote électronique. Il ajoute que si les élus le souhaitent, ils peuvent se déplacer à l'isoloir pour accomplir cette formalité.

RÉSULTAT

« Le vote auquel nous venons de procéder donne les résultats suivants :

a) nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:8
b) nombre de votants (enveloppes déposées)	:60
c) nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls	: 6
d) nombre de suffrages exprimés	:54
e) majorité absolue	:28

Ont obtenu :

Madame Brigitte BARBETTE 54 Voix

Madame Brigitte BARBETTE a obtenu 54 voix, donc la majorité absolue des suffrages exprimés.

Le Président la félicite et la déclare installée.

Le Président demande s'il y a des candidatures au poste de 5^{ème} Vice-président en charge de la transition numérique et de la mutualisation des compétences.

Monsieur Yannick BOUDET se porte candidat.

Le Président invite M. BOUDET au pupitre afin de faire son allocution.

« M. le Président, mes chers collègues élus, mesdames, messieurs, depuis le début de ce mandat je suis conseiller délégué aux usages du numérique avec M. BONENFANT. Cette fonction m'a permis entre autres de créer le service informatique inexistant de Roumois seine, avec le recrutement d'un informaticien. Cela nous a permis de faire une refonte du système de l'équipement et d'équiper tous les agents de nouveaux outils. Lors de la création de Maisons France Services, nous avons recruté une conseillère numérique afin d'accompagner les usages et les usagers. J'ai aussi organisé avec les équipes, le Salon de la parentalité numérique en proposant une conférence autour de la cybersécurité sans oublier la première édition du Numérique Ethique Tour avec des actions de sensibilisation autour du numérique qui a réuni plus de 600 personnes en trois jours. Puis le lycée de Bourg Achard qui va ouvrir en septembre 2024, je travaille en partenariat avec la Région Normandie sur la partie inclusion numérique pour les étudiants. Nous sommes en train de monter un fablab de plus de 150m², la volonté serait d'en faire un tiers lieu numérique pour habitants et étudiants. Je souhaite terminer mon allocution sur la mutualisation des compétences. Je souhaite travailler avec toutes les communes afin que nous puissions identifier ensemble vos besoins. Nous pourrions imaginer mutualiser les compétences telles que l'informatique, le juridique, la commande publique ou encore la protection de données RGPD. Nous devons travailler ensemble sur ce sujet. Fort de mon expérience en tant que directeur informatique mutualisé d'une collectivité voisine, je souhaite mettre mes compétences aux services du territoire. Je vous propose donc ma candidature au poste de Vice-Président en charge de la transition numérique et de la mutualisation des compétences. »

Le Président invite les élus à exprimer leur vote en utilisant les boîtiers de vote électronique. Il ajoute que si les élus le souhaitent, ils peuvent se déplacer à l'isoloir pour accomplir cette formalité.

RÉSULTAT

« Le vote auquel nous venons de procéder donne les résultats suivants :

a) nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:8
b) nombre de votants (enveloppes déposées)	:60
c) nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls	: 8
d) nombre de suffrages exprimés	:52
e) majorité absolue	:27

Ont obtenu :

Monsieur Yannick BOUDET 52 Voix

Monsieur Yannick BOUDET a obtenu 52 voix, donc la majorité absolue des suffrages exprimés.

Le Président le félicite et le déclare installé.

Le Président demande s'il y a des candidatures au poste de 6^{ème} Vice-président en charge du développement touristique. Monsieur Franck BERTIN et Madame Josette SIMON se portent candidats.

Le Président invite M. BERTIN au pupitre afin de faire son allocution.

« Mesdames, Messieurs, chers collègues,
C'est avec une grande fierté et un profond sens des responsabilités que je prends la parole aujourd'hui en tant que candidat à la vice-présidence en charge du Développement et de l'animation touristique au sein de notre Communauté de commune. Je mesure l'importance de cette mission si vous me la confiez et je m'engage à œuvrer avec dévouement et passion pour le développement et la promotion du tourisme sur notre Communauté de commune. Le tourisme est en effet un pilier essentiel pour notre territoire et pour notre économie locale.

Si je suis élu, je souhaite créer une commission ouverte à toutes les bonnes volontés qui souhaitent travailler en concertation sur la suite du développement des projets engagés mais aussi je souhaite, que chacun de ses membres puisse être de force de proposition pour faire émerger de nouveaux projets et de nouveaux partenariats car j'en suis convaincu que c'est en fédérant nos compétences que nous serons auteurs de ces projets.

Ainsi, grâce à la collaboration de chacun, nos idées collectives seront au service du développement d'un tourisme d'avenir pour notre territoire. C'est ensemble que nous pourrons et saurons valoriser nos richesses patrimoniales, culturelles et naturelles qui sont nombreuses. Je rappelle que la Normandie est l'une des destinations touristiques préférée de France.

Pour élargir notre développement et nous faire connaître au-delà de notre territoire, il sera nécessaire de conforter nos partenariats avec les associations, de collaborer et d'établir des ponts avec les communautés de communes voisines et l'agence Euréka.

Je suis convaincu que notre communauté de communes regorge de trésors, car lors des escapades de cet été nous avons pu découvrir de belles surprises. Nous avons des atouts majeurs sur notre communauté de communes de par notre patrimoine bâti et naturel, j'en citerai quelques-uns :

Nos sites touristiques remarquables, : moulin Amour, route des chaumières, Musée des lampes Berger, Chapelle Saint Thomas,

- Nos écomusées (moulin à vent d'Hauville, Four à pain, atelier du sabot, maison de la terre)

- Les loisirs avec : les voies douces, la Seine à vélo, les randonnées pédestres et équestres,

- Nos sites naturels : la réserve naturelle du marais Vernier et son écosystème unique, le Parc naturel des Boucles de la Seine.

Sans oublier le site de la Grand'Mare, où il y a un fort potentiel économique (hébergement, restauration) à condition de mettre en œuvre une vraie politique de développement par des choix qui nécessiteront un gros investissement humain et financier.

Ces atouts exceptionnels, il conviendra de continuer à les mettre en valeur en les faisant connaître encore plus amplement afin d'augmenter leur taux de fréquentation.

Nous travaillerons à dynamiser et mettre en valeur notre office de tourisme pour pouvoir informer et accueillir nos visiteurs. Enfin, je ne veux pas oublier les liens à développer avec nos artisans, les métiers de la bouche, les hébergeurs et les divers commerces car sans eux rien ne serait possible. C'est le projet que je porte aujourd'hui devant vous, pour qu'ensemble nous fassions du tourisme un moteur non seulement de développement économique mais aussi de bien-être pour notre territoire. Je vous remercie »

Le Président invite Mme SIMON au pupitre afin de faire son allocution.

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers communautaires, je propose ma candidature pour le poste à la vice-présidence au développement touristique. L'équipe dédiée au tourisme, épaulée par d'autres services communaux et communautaires, a travaillé sur de nombreux dossiers et progressé. Exemple : Communication, carte de randonnée, accueil de la presse française et étrangère, magazine de Destination, reportage télévisuel. En collectant également avec de nouveaux outils des données importantes pour l'analyse de ce qui se passe sur le territoire. En proposant de nouveaux circuits de visite des autocaristes avec notre conférencière, de nouveaux circuits ont été conçus et proposés. En investissant pour la mise en place de différents balisages de différents circuits piétonniers, équestres, vélos et avec aussi tous les outils pour le bon fonctionnement du gîte du Panorama. En rencontrant les hébergeurs, les restaurateurs, les producteurs et tous les acteurs locaux pour organiser des échanges et notamment envers de grands publics comme les escapades d'été. La stratégie touristique a été clairement affichée. Elle doit s'adresser aux voyageurs, aux vacanciers et aux habitants de Roumois Seine. Plusieurs axes : préserver le cadre patrimonial, naturel et bâti, intensifier l'expérience à vivre, assurer la valorisation de la destination Roumois Seine dans sa durée ; le travail en cours et à initier est important et évolutif ; les options possibles concernant une SPL ; poursuite de l'analyse du patrimoine communautaire ; la Seine à vélo et ses développements ; travaux sur la faisabilité d'une taxe de séjour ; projet de la ferme de Grand Mare ; poursuite des parcours équestres des communes ; réaffirmer les missions des agents ; poursuivre un travail de cohésion avec les EPCI voisins et les structures porteuses comme les associations, les communes, le département, la région, les fédérations, en un mot, fédérer. L'équipe est à l'unisson dans ses actions menées et à mener. Vivre et faire vivre des moments forts sur notre territoire est inscrit dans notre ADN. Merci pour votre attention et votre soutien. »

Le Président invite les élus à exprimer leur vote en utilisant les boîtiers de vote électronique. Il ajoute que si les élus le souhaitent, ils peuvent se déplacer à l'isoloir pour accomplir cette formalité.

RÉSULTAT

« Le vote auquel nous venons de procéder donne les résultats suivants :

<i>a) nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote</i>	<i>:2</i>
<i>b) nombre de votants (enveloppes déposées)</i>	<i>:66</i>
<i>c) nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls</i>	<i>: 0</i>
<i>d) nombre de suffrages exprimés</i>	<i>:66</i>
<i>e) majorité absolue</i>	<i>:34</i>

Ont obtenu :

Monsieur Franck BERTIN
Madame Josette SIMON

34 Voix
32 Voix

Monsieur Franck BERTIN a obtenu 34 voix, donc la majorité absolue des suffrages exprimés.

Le Président le félicite et le déclare installé.

Le Président demande s'il y a des candidatures au poste de 7^{ème} Vice-président en charge des bâtiments et des travaux.
Monsieur Franck BUCHER et Michel DEZELLUS se portent candidats.

Le Président invite M. BUCHER au pupitre afin de faire son allocution.

« Bonsoir à toutes et tous. En 2020, vous m'avez élu en tant que Vice-Président aux travaux et à la voirie. J'ai pendant ces 3 années mesuré la charge de travail et les responsabilités que cela impliquait et demandait. J'ai décidé de répondre favorablement à la sollicitation de Sylvain et continuer à m'investir sur chaque dossier en apportant mon expérience professionnelle en tant que vice-président du patrimoine. Le patrimoine de Roumois Seine est composé de 5 bâtiments administratifs, 4 centres techniques, 10 gymnases, 4 vestiaires sportifs, 3 complexes de tennis, un plateau sportif, 4 sites touristiques : Moulin Amour, maison de la terre, le panorama et la ferme de la Grand Mare, 4 crèches, une résidence pour personnes âgées, une gendarmerie et ses 9 logements. Ma tâche sera répartie distinctement. De façon externe avec les cabinets d'architectes, bureaux d'études, entreprise extérieure et autres pour les chantiers de construction, les chantiers de grosse rénovation, les chantiers de mise aux normes thermiques des bâtiments afin de contenir ou réduire nos dépenses énergétiques. De façon interne et en étroite collaboration avec nos agents afin de finaliser les travaux d'accessibilité, continuer la mise au goût du jour de la RPA et de l'ensemble de nos bâtiments, poursuivre le plan de suivi de l'entretien des bâtiments ce qui nous permet aujourd'hui d'intervenir de plus en plus de façon préventive et non curative. Le travail qui reste à accomplir est très important, j'en suis conscient et je vous promets de m'y consacrer si vous me renouvez votre confiance. Je vous remercie de votre attention. »

Le Président invite M. DEZELLUS au pupitre afin de faire son allocution.

« Mesdames, Messieurs, chers collègues. Je suis candidat au poste de Vice-Président en charge des travaux et bâtiments. Je pense que les Vice-présidents, en particulier pour la voirie et les travaux, doivent se montrer présents, en partenariat avec la direction pour mieux encadrer nos équipes sur le terrain, les rencontrer souvent et les soutenir pour optimiser leur efficacité. Le vice-président doit connaître les problématiques soulevées dans les communes afin que matériel et personnel gagnent en efficacité. En liaison avec le service de la voirie, les fauchages et le rasement, j'élargie un peu le champ d'action des bâtiments et travaux, doivent pouvoir retrouver l'efficacité qu'ils avaient dans nos anciens territoires. Il faut être tous les jours d'aptitude à remplir nos missions en interne pour être délégué aux entreprises privées comme c'est le cas pour les bâtiments. L'entretien des bâtiments est souvent le parent pauvre des décisions et nous devons améliorer notre réactivité. Je pense au gymnase où il y a souvent des problèmes d'éclairage, et où les associations sportives ont quand même quelques griefs à faire à notre Communauté de communes. Enfin, nous devons saisir les opportunités liées au développement durable en équipant les bâtiments récents de panneaux photovoltaïques, gage de rentabilité future. La rénovation énergétique de nos bâtiments est aussi essentielle. Mon expérience professionnelle sur tous ces sujets peut m'aider à accomplir les diverses missions qui incombent à ce Vice-Président. Je vous remercie de la confiance que vous voudriez bien me faire. »

Le Président invite les élus à exprimer leur vote en utilisant les boîtiers de vote électronique. Il ajoute que si les élus le souhaitent, ils peuvent se déplacer à l'isoloir pour accomplir cette formalité.

RÉSULTAT

« Le vote auquel nous venons de procéder donne les résultats suivants :

a) nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:3
b) nombre de votants (enveloppes déposées)	:65
c) nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls	: 0
d) nombre de suffrages exprimés	:65
e) majorité absolue	:33

Ont obtenu :

Monsieur Franck BUCHER 36 Voix
Monsieur Michel DEZELLUS 29 Voix

Monsieur Franck BUCHER a obtenu 36 voix, donc la majorité absolue des suffrages exprimés.

Le Président le félicite et le déclare installé.

Le Président demande s'il y a des candidatures au poste de 8^{ème} Vice-président en charge de la transition écologique et de la mobilité. Madame Aline DONNET-MOUSSEUX se porte candidate.

Le Président invite Mme DONNET-MOUSSEUX au pupitre afin de faire son allocution.

« Mesdames, Messieurs, chers collègues, afin de poursuivre mon engagement dans notre Communauté de communes, je souhaite être candidate à la fonction de Vice-Président en charge de la mobilité avec comme ligne directrice la transition écologique. Sur notre territoire, nous avons déjà mis en place le pôle multimodal avec le soutien de la région Normandie mais aussi le travail de concertation concrétisé pour le Plan de Mobilité Simplifié avec les 3 EPCI voisins suite à l'action de monsieur BONENFANT durant ces 3 dernières années. La mise en place du Rezo Pouce et le travail sur le vélo route sont aussi les actions que je souhaite amplifier. J'aimerais aussi faciliter nos liaisons avec la métropole Rouen Normandie. Je vous remercie de votre écoute. »

Le Président invite les élus à exprimer leur vote en utilisant les boitiers de vote électronique. Il ajoute que si les élus le souhaitent, ils peuvent se déplacer à l'isoloir pour accomplir cette formalité.

RÉSULTAT

« Le vote auquel nous venons de procéder donne les résultats suivants :

a) nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:14
b) nombre de votants (enveloppes déposées)	:54
c) nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls	: 9
d) nombre de suffrages exprimés	:45
e) majorité absolue	:23

Ont obtenu :

Madame Aline DONNET-MOUSSEUX 45 Voix

Madame Aline DONNET-MOUSSEUX a obtenu 45 voix, donc la majorité absolue des suffrages exprimés.

Le Président la félicite et la déclare installée.

Le Président demande s'il y a des candidatures au poste de 9^{ème} Vice-président en charge de l'urbanisme, du PLUI et de l'aménagement. Monsieur Arnaud MAUPOINT se porte candidat.

Le Président invite M. Arnaud MAUPOINT au pupitre afin de faire son allocution.

« Monsieur le Président, mes chers collègues. Je candidate à cette vice-présidence pour plusieurs points et plusieurs raisons. La première c'est que j'estime connaître particulièrement bien Roumois Seine, l'ayant vu naître et ayant suivi son développement depuis 2017, connaissant également les acteurs et le territoire ainsi que les communes. L'enjeu de cette Vice-Présidence c'est bien sûr le PLUI et son aboutissement d'ici la fin du mandat. Le PLUI c'est un outil qui est stratégique, qu'on doit à nos habitants et qu'on doit à notre territoire en 2026. On sait tous que les enjeux sont importants qu'il faudra faire des choix, choisir c'est renoncer à un certain nombre de choses mais il faut qu'on puisse synthétiser ces choix pour en faire un enjeu de territoire. Je n'ai pas forcément la même expérience qu'un certain nombre de vice-présidents qui sont venus à ce micro pour depuis tout à l'heure, mais j'estime qu'en concertant les communes, en étant à

l'écoute, en faisant de la pédagogie, en donnant un petit peu de balisage des enjeux, le calendrier de la proximité aussi dans le déroulement de cet établissement de documents, en étant également à l'écoute de nos partenaires extérieurs. J'estime que l'État, la région, le département peuvent nous aider fortement à établir un PLUI beaucoup plus ambitieux et aussi beaucoup plus fort que les copies qu'on a pu avoir pour l'instant. J'entends par là que des communes, dans ce que j'ai entendu, ont fait le grief, que peu de foncier serait disponible chez eux, je pense qu'avec la façon dont il est noté dans le SRADDET, la façon dont on est vu par tous les partenaires extérieurs, on a une chance extraordinaire à Roumois Seine d'avoir le potentiel que nous avons. Nous sommes en capacité de négocier un certain nombre de choses pour permettre à une commune d'avoir plus de liberté dans le foncier et dans ce PLUI. C'est bien sûr lié au développement économique et ça, je pense qu'il faut absolument l'avoir en tête et c'est ce qui portera aussi le développement de notre Communauté. Et dernier point, plus en tant que vice-président faisant partie de l'exécutif, je ne veux absolument pas que nous oublions les agents de cette Communauté de communes qui sont des gens impliqués, qui donnent beaucoup et il faudra absolument que nous veillions à ce que tout se passe mieux pour eux d'ici 2026, je vous remercie de la confiance que vous pourrez m'apporter. »

Le Président invite les élus à exprimer leur vote en utilisant les boîtiers de vote électronique. Il ajoute que si les élus le souhaitent, ils peuvent se déplacer à l'isoloir pour accomplir cette formalité.

RÉSULTAT

« Le vote auquel nous venons de procéder donne les résultats suivants :

<i>a) nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote</i>	<i>:8</i>
<i>b) nombre de votants (enveloppes déposées)</i>	<i>:60</i>
<i>c) nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls</i>	<i>: 8</i>
<i>d) nombre de suffrages exprimés</i>	<i>:52</i>
<i>e) majorité absolue</i>	<i>:27</i>

Ont obtenu :

Monsieur Arnaud MAUPOINT 52 Voix

Monsieur Arnaud MAUPOINT a obtenu 52 voix, donc la majorité absolue des suffrages exprimés.

Le Président le félicite et le déclare installé.

*Le Président demande s'il y a des candidatures au poste de 10^{ème} Vice-président en charge de la voirie.
Monsieur Philippe VANHEULE se porte candidat.*

Le président invite M. VANHEULE au pupitre afin de faire son allocution.

« Mesdames et Messieurs, chers collègues, j'ai l'honneur de vous proposer ma candidature à la vice-présidence en charge de la voirie. C'est un domaine particulièrement structurant pour le quotidien de nos habitants et pour l'ensemble des services. Je pense en particulier aux aides à domicile qui œuvrent toute la journée et se déplacent beaucoup dans notre territoire pour aller aider un certain nombre de personnes dans le besoin. Qui mieux pour moi que les maires, adjoint conseiller municipal connaissent sa voirie municipale puisqu'ils l'utilisent au quotidien. Il est au fait de son état et de l'importance du trafic qui la concerne. Pour la voirie, il faudra passer par un état des lieux objectifs et partagé pour établir un programme pluriannuel d'investissement qui sera lourd de conséquence financière pour notre collectivité. Vous l'avez compris, nous aurons bien entendu besoin d'être accompagné dans nos réflexions par des bureaux d'études, mais il faudra en limiter l'usage au strict minimum. Les propositions que nous ferons seront avant tout le fruit du travail concerté de notre commission et de tous ses membres. Je souhaite remettre l'élu et sa connaissance de l'attente des habitants du territoire au cœur de la décision. La conception du travail de cette commission sera celui du partage et de l'attente des habitants du territoire. Je souhaite que ça soit le cœur de notre réflexion. Cette conception du travail sera celui que je viens de vous décrire, et l'engagement personnel que je prends devant vous ce soir et je vous inviterai à me le rappeler si jamais je venais à y faillir. Je. Vous remercie de m'avoir écouté et de la confiance que vous voudrez bien m'accorder. »

Le Président invite les élus à exprimer leur vote en utilisant les boîtiers de vote électronique. Il ajoute que si les élus le souhaitent, ils peuvent se déplacer à l'isoloir pour accomplir cette formalité.

RÉSULTAT

« Le vote auquel nous venons de procéder donne les résultats suivants :

a) nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:11
b) nombre de votants (enveloppes déposées)	:57
c) nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls	: 14
d) nombre de suffrages exprimés	:43
e) majorité absolue	:22

Ont obtenu :

Monsieur Philippe VANHEULE 43 Voix

Monsieur Philippe VANHEULE a obtenu 43 voix, donc la majorité absolue des suffrages exprimés.

Le Président le félicite et le déclare installé.

Le Président demande s'il y a des candidatures au poste de 11^{ème} Vice-président en charge de la gestion aquatique et du ruissellement. Monsieur Damien THIEBAULT se porte candidat. Le président invite M. THIEBAULT au pupitre afin de faire son allocution.

« Monsieur le Président, chers collègues. J'ai l'honneur de solliciter votre confiance pour cette délégation à la gestion aquatique et au ruissellement. Je vais me présenter rapidement car tout le monde ne me connaît pas nécessairement très bien. Je suis né et j'ai grandi dans le Roumois, c'est donc un territoire que je connais bien et auquel je suis attaché. Au niveau professionnel je travaille depuis plus de 15 ans dans une grande collectivité de l'autre côté de la Seine, dans le domaine de l'environnement et plus particulièrement la biodiversité. Je suis élu depuis 2020 sur la commune de St Ouen de Thouberville. J'ai beaucoup aimé ce que j'ai vu et ce que j'ai appris pendant ces 3 premières années de mandat, j'ai trouvé cela vraiment très riche. Je pense avoir eu une bonne vision des enjeux et des perspectives pour le territoire. J'ai envie d'apporter ma pierre à l'édifice et pouvoir porter des projets dans la continuité du travail effectué pendant ces 3 années. L'idée aujourd'hui est de pouvoir travailler à plusieurs sur les sujets de la transition écologique, qui sont extrêmement important avec des sujets souvent complexes, pouvoir accélérer sur ces sujets-là, et de préparer l'avenir tout simplement. Je faisais déjà parti de la Commission transition écologique animée par Bertrand PECOT, j'ai donc une bonne connaissance des sujets qui étaient déjà en cours notamment sur l'assainissement collectif. Il y a évidemment la finalisation des travaux sur les stations d'épuration neuves, la mise au normes des stations plus anciennes, avec la question du prix de l'eau assainie à définir ; l'entretien des ouvrages hydrauliques existants, la création d'ouvrages neufs et l'hydraulique douce pour limiter les ruissellement : prévention des inondations et préservation de la qualité de l'eau ; la gestion des berges de Seine et la prévention du risque inondation ; la protection de la ressource en eau et bien sûr tout le travail engagé pour la restauration des mares du territoire. Sur des sujets aussi techniques c'est évidemment un travail de terrain que je vous propose en lien avec chaque commune, en lien avec les services, en lien avec les partenaires pour pouvoir améliorer la circulation de l'information, être le relais des besoins concertés d'avantage pouvoir prioriser l'ensemble des actions, tout ne sera pas possible en termes de travaux, les budgets en jeu sont souvent conséquents. Pour toutes ces raisons, j'ai l'honneur de solliciter votre confiance dans cette délégation »

Le Président invite les élus à exprimer leur vote en utilisant les boîtiers de vote électronique. Il ajoute que si les élus le souhaitent, ils peuvent se déplacer à l'isoloir pour accomplir cette formalité.

RÉSULTAT

« Le vote auquel nous venons de procéder donne les résultats suivants :

a) nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:16
b) nombre de votants (enveloppes déposées)	:52
c) nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls	: 4

d) nombre de suffrages exprimés :48

e) majorité absolue :25

Ont obtenu :

Monsieur Damien THIEBAULT 48 Voix

Monsieur Damien THIEBAULT a obtenu 48 voix, donc la majorité absolue des suffrages exprimés.

Le Président le félicite et le déclare installé.

Le Président demande s'il y a des candidatures au poste de 12^{ème} Vice-président en charge de l'assainissement et des déchets. Monsieur Bertrand PECOT se porte candidat.

Le président invite M. PECOT au pupitre afin de faire son allocution.

« Madame, Monsieur chers collègues. Je suis maire d'une commune voisine, jusqu'ici j'avais en responsabilité des sujets liés à l'environnement. Très tôt j'avais fait savoir que je souhaitais poursuivre sur des sujets qui me tiennent à cœur. Je l'ai fait savoir aux 2 candidats et les 2 candidats avaient exprimé le souhait d'alléger un peu la tâche et pouvoir la répartir à plusieurs collègues. Le sujet du déchet, vous l'avez compris si vous avez parcouru la presse ces derniers temps, je suis venu dans certaines de vos communes, c'est un sujet à enjeu. Ce n'est pas forcément le sujet le plus simple, mais c'est un sujet sur lequel il y a une véritable ambition environnementale. Un travail de connivence avec un certain nombre de partenaires institutionnels et indispensables, et en particulier avec le SDOMODE. Je ne vais pas vous faire une soirée de présentation de la taxe incitative, ma priorité c'était de se donner les moyens d'aller au bout de ce chantier-là. Si vous en êtes d'accord, si vous confirmez votre confiance, je souhaiterai poursuivre de façon à faire réussir ce dossier. Je vous remercie. »

Le Président invite les élus à exprimer leur vote en utilisant les boîtiers de vote électronique. Il ajoute que si les élus le souhaitent, ils peuvent se déplacer à l'isoloir pour accomplir cette formalité.

RÉSULTAT

« Le vote auquel nous venons de procéder donne les résultats suivants :

a) nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :12

b) nombre de votants (enveloppes déposées) :56

c) nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 9

d) nombre de suffrages exprimés :47

e) majorité absolue :24

Ont obtenu :

Monsieur Bertrand PECOT 47 Voix

Monsieur Bertrand PECOT a obtenu 47 voix, donc la majorité absolue des suffrages exprimés.

Le Président le félicite et le déclare installé.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-4, L. 2122-7-1, L. 2122-7-2, L.5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3 ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral DRCL/BCLI/2016-88 du 16 septembre 2016 portant création de la Communauté de communes Roumois Seine, modifié ;

Vu l'arrêté interpréfectoral N° DCL/BCLI/2021-24 du 24/06/2021 portant modification des statuts de la Communauté de communes Roumois Seine ;
Vu la délibération N° CC/DG/147-2023 du 27/11/2023 portant élection du/de la Président/e de la Communauté de communes Roumois Seine ;
Vu la délibération N° CC/DG/148-2023 du 27/11/2023 fixant le nombre de Vice-présidents ;
Vu le courrier de Monsieur le Préfet de l'Eure portant acceptation de la démission de Monsieur Vincent MARTIN au 11 novembre 2023 ;
Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire d'élire ses nouveaux Vice-présidents suite à la démission de M. Vincent MARTIN de son siège de Président,

Le Conseil communautaire,

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise :

Pour le poste de 1er Vice-président :

39 suffrages exprimés pour M. Michaël ONO DIT BIOT

Pour le poste de 2ème Vice-président :

32 suffrages exprimés pour Mme Gwendoline PRESLES

Pour le poste de 3ème Vice-président :

30 suffrages exprimés pour M. Frédéric CARDON

37 suffrages exprimés pour Mme Christine HOUEL

Pour le poste de 4ème Vice-président :

54 suffrages exprimés pour Mme Brigitte BARBETTE

Pour le poste de 5ème Vice-président :

52 suffrages exprimés pour M. Yannick BOUDET

Pour le poste de 6ème Vice-président :

34 suffrages exprimés pour M. Franck BERTIN

32 suffrages exprimés pour Mme Josette SIMON

Pour le poste de 7ème Vice-président :

36 suffrages exprimés pour M. Franck BUCHER

29 suffrages exprimés pour M. Michel DEZELLUS

Pour le poste de 8ème Vice-président :

45 suffrages exprimés pour Mme Aline DONNET MOUSSEUX

Pour le poste de 9ème Vice-président :

52 suffrages exprimés pour M. Arnaud MAUPOINT

Pour le poste de 10ème Vice-président :

43 suffrages exprimés pour M. Philippe VANHEULE

Pour le poste de 11ème Vice-président :

48 suffrages exprimés pour M. Damien THIEBAULT

Pour le poste de 12ème Vice-président :

47 suffrages exprimés pour M. Bertrand PECOT

PROCLAME les conseillers communautaires suivants élus :

Monsieur Michaël ONO DIT BIOT en qualité de 1er Vice-président

Madame Gwendoline PRESLES en qualité de 2ème Vice-présidente

Madame Christine HOUEL en qualité de 3ème Vice-présidente

Madame Brigitte BARBETTE en qualité de 4ème Vice-présidente

Monsieur Yannick BOUDET en qualité de 5ème Vice-président

Monsieur Franck BERTIN en qualité de 6ème Vice-président
Monsieur Franck BUCHER en qualité de 7ème Vice-président
Madame Aline DONNET MOUSSEUX en qualité de 8ème Vice-présidente
Monsieur Arnaud MAUPOINT en qualité de 9ème Vice-président
Monsieur Philippe VANHEULE en qualité de 10ème Vice-président
Monsieur Damien THIEBAULT en qualité de 11ème Vice-président
Monsieur Bertrand PECOT en qualité de 12ème Vice-président

INSTALLE lesdits conseillers communautaires élus en qualité de Vice-président dans l'ordre du tableau tel que susvisé

Le procès-verbal de l'élection des Vice-présidents est annexé à la présente délibération.

Délibération N° CC/DG/150-2023 DETERMINATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE, AUTRES QUE LE PRÉSIDENT ET LES VICE-PRÉSIDENTS

Délégués :	
En exercice	68
Présents :	65
Pouvoirs :	03
Voix totales :	68
Ne prend pas part au vote	02
Suffrages exprimés :	61
Pour	55
Contre :	06
Abstention :	04
Non votants :	01

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le Président rappelle que conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du CGCT, le bureau de la communauté est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Il revient au conseil communautaire, si volonté il y a d'aller en ce sens, de modifier les effectifs du Bureau et donc de déterminer le nombre d'élus appelés à siéger au Bureau en sus du Président et des Vice-présidents.

Préalablement ce nombre était porté à 38 membres, outre le Président et les Vice-présidents.

M. le Président présente cette délibération.

M. le Président dit que compte tenu du changement de gouvernance faisant suite à la démission de Vincent MARTIN, il propose au conseil de limiter le bureau aux seuls membres de droit, Président et Vice-présidents, le temps de mener une concertation pour désigner les 5 conseillers délégués de secteur. M. le Président informe qu'il interrogera les conseillers lors d'un prochain conseil communautaire pour composer le bureau.

Aucune remarque n'est formulée.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-10, L.5211-2 et L. 5211-10,

Vu l'arrêté inter préfectoral DRCL/BCLI/2016-88 du 16 septembre 2016 portant création de la Communauté de communes Roumois Seine, modifié ;

Vu l'arrêté interpréfectoral N° DCL/BCLI/2021-24 du 24/06/2021 portant modification des statuts de la Communauté de communes Roumois Seine ;

Vu la délibération N° CC/AG/118-2021 du 28/06/2021 portant modification de la composition du bureau communautaire ;

Vu la délibération N° CC/DG/147-2023 du 27/11/2023 portant élection du président de la Communauté de communes Roumois Seine ;

Vu la délibération N° CC/DG/147-2023 du 27/11/2023 portant élection du Président de la Communauté de communes Roumois Seine ;

Vu la délibération N° CC/DG/148-2023 du 27/11/2023 fixant le nombre de Vice-présidents ;

Considérant que la démission de Monsieur Vincent MARTIN de ses fonctions exécutives au sein de la Communauté de communes conduit à une révision de la composition du Bureau ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de déterminer le nombre des membres du bureau communautaire, autre que le Président et les Vice-présidents ;

Béatrice AUBIN et Christine VAN DUFFEL par procuration à Béatrice AUBIN ne prennent pas part au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Par 55 voix POUR, 6 voix CONTRE (*Cédric BROUT, Jérôme DEBUS, Michel DEZELLUS, Gilbert DOUBET, Denis PIEDNOEL, Sandrine MENNITI*) et 4 ABSTENTIONS (*Franck BERTIN, Jean-Pierre DENIS, Bruno GERMAIN, Philippe VANHEULE*)

Non votant : *Erick POISSON*

- **DÉCIDE DE FIXER** à zéro le nombre des autres membres du Bureau, outre le Président et les Vice-présidents ;
- **AUTORISE** le Président, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président indique retirer de l'ordre du jour le projet de délibération n°5 « Élection des autres membres du Bureau » car le Conseil a décidé de fixer ce nombre à 0 précédemment. La délibération n'a donc plus d'utilité et est dépourvue d'objet.

Délibération N° CC/DG/151-2023 DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE VERS LE PRÉSIDENT

Délégués :	
En exercice	68
Présents :	65
Pouvoirs :	03
Voix totales :	68
Ne prend pas part au vote	02
Suffrages exprimés :	61
Pour	52
Contre :	09
Abstention :	05
Non votants :	00

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le Président rappelle que, d'après les dispositions de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Président, les Vice-présidents ayant reçu délégation ou le Bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2° De l'approbation du compte administratif ;

3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article [L. 1612-15](#) ;

4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;

5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;

6° De la délégation de la gestion d'un service public ;

7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Afin de garantir la continuité des services et la bonne marche de l'administration intercommunale, il vous est proposé de maintenir les délégations d'attributions du Conseil communautaire au Président telles que précédemment adoptées lors du Conseil communautaire du 26 septembre 2022.

*M. le Président présente cette délibération.
Aucune remarque n'est formulée.*

Vu la délibération N° CC/DG/147-2023 du 27/11/2023 portant élection du président de la Communauté de communes Roumois Seine ;

Vu la délibération N° CC/DG/147-2023 du 27/11/2023 portant élection du Président de la Communauté de communes Roumois Seine ;

Vu la délibération N° CC/DG/148-2023 du 27/11/2023 fixant le nombre de Vice-présidents ;

Considérant que la démission de Monsieur Vincent MARTIN de ses fonctions exécutives au sein de la Communauté de communes conduit à une révision de la composition du Bureau ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de déterminer le nombre des membres du bureau communautaire, autre que le Président et les Vice-présidents ;

Denis PIEDNOEL et Joël TEMPERTON ne prennent pas part au vote

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Par 52 voix POUR, 9 voix CONTRE (*Béatrice AUBIN, Cédric BROUT, Jérôme DEBUS, Michel DEZELLUS, Gilbert DOUBET, Maria DUFROY, Annick LE MOIGNE, Sandrine MENNITI, Christine VAN DUFFEL par procuration à Béatrice AUBIN*) et 5 ABSTENTIONS (*Joël GRAINVILLE, Bertrand PECOT, Régine SENINCK, Philippe VANHEULE, Maryannick VERDURE*)

➤ **DE DÉLÉGUER** les compétences suivantes au Président ;

1 - Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires ;

2 - Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires

Ces contrats seront conclus dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget ;

3 - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil qui s'applique aux marchés publics de travaux passés par les pouvoirs adjudicateurs autres que les autorités publiques centrales selon l'une des procédures formalisées au sens de l'article L. 2124-1 du code de la commande publique, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

4 - Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour un montant n'excédant pas 15 000 euros annuels et pour une durée n'excédant pas douze ans ;

5 - Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

6 - Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans tous les cas ;

7 - Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;

8 - Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

9 - Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

10 - Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

11 - Intenter au nom de la communauté de communes les actions en justice ou défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil communautaire.

La délégation concerne :

- l'ensemble des juridictions administratives, tant en première instance qu'en appel ou en cassation, en excès de pouvoir comme en plein contentieux, au fond comme en référé ;

- l'ensemble des juridictions civiles et judiciaires, tant en première instance que par la voie de l'appel ou de la cassation, les procédures d'urgence, accélérées et d'expertise, et notamment pour se porter partie civile par voie d'action et d'intervention et faire prévaloir les intérêts de la commune devant les juridictions pénales ; - Les juridictions spécialisées et les instances de conciliation ; - Contester les dépens,

- Et de transiger avec les tiers dans la limite de 10 000 € ;

12 - Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

13 - Prendre toute disposition concernant la passation, la signature et l'exécution de conventions de gestions et de leurs avenants sans conséquences financières ou ayant pour objet la perception de recettes ;

14 - Prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la communauté ;

15 - Autoriser, au nom de la communauté de communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

16 - D'autoriser le président à prendre toute décision afin de procéder aux demandes et à signer toutes demandes de subventions auprès de collectivités ou de tout organisme public ou privé ;

17 - La signature des conventions de groupement de commandes avec tout organisme public ou privé ;

18 - Procéder, dans la limite de 2000 m² de surface de plancher, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens intercommunaux de la Communauté de Communes Roumois Seine ;

19 - L'exercice du Droit de Prémption Urbain sur l'ensemble des périmètres sur lesquels il est institué et uniquement pour la réalisation d'actions ou d'opérations d'intérêt intercommunal relevant de la compétence de la Communauté de communes ;

20 - Conclure des conventions de servitude conformément à l'article L2122-4 du Code général de la propriété des personnes publiques dans la mesure où leur existence est compatible avec l'affectation de ceux de ces biens sur lesquels ces servitudes s'exercent et notamment les servitudes avec les opérateurs de réseaux ou les fournisseurs d'énergie pour le passage de réseaux ainsi que les actes afférents et hors les cas où cette servitude est constituée dans un acte d'acquisition ou de cession.

Conclure toutes conventions d'établissement de servitudes et toutes autorisations de passage à son profit sur les terrains n'appartenant pas à la Communauté de communes et signer les conventions s'y rapportant ainsi que les actes afférents et hors les cas où cette servitude est constituée dans un acte d'acquisition ou de cession.

21 - La signature, dans le cadre de la mutualisation, des conventions résultant de la mise à disposition de services et moyens, de la création de services communs ou d'ententes au titre des dispositions au Code Général des Collectivités Territoriales.

22 - La délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions de l'article L.213-3 du code de l'urbanisme :

- aux communes membres de la Communauté de communes Roumois Seine pour la réalisation sur leur territoire d'actions ou d'opérations d'intérêt communal relevant de leur champ de compétence et sur les périmètres de droit de préemption urbain existants,

- à l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) pour la réalisation d'actions ou d'opérations d'intérêt intercommunal ou communal et sur les périmètres de droit de préemption urbain existants,

- au concessionnaire d'une opération d'aménagement d'intérêt intercommunal ou communal et sur les périmètres de droit de préemption urbain existants.

23 – La signature des procès-verbaux de mise à disposition et les conventions d'occupation ou de gestion partagée résultant de l'application des articles L.5211-5 III et L.1321-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

- **DÉCIDE** que les décisions prises en vertu de cette délégation seront signées par le Président ou, en son absence au sens de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, par le/la Premier/e Vice-président/e.
- **DÉCIDE** que le président pourra aussi subdéléguer leur signature à certains Vice-présidents, conseillers communautaires délégués et agents publics.

M. le Président procède au vote pour l'approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 25/09/2023.
Ce dernier est adopté par 68 voix POUR.

Liste des décisions prises par délégation



COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUMOIS SEINE

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT - Classement Chronologique

Date de l'acte	N° de l'acte		Intitulé de l'acte
	Numéro	Service	
21/09/2023	56-2023	MP	Attribution du lot n°1 - reconstruction du Gymnase Bosroumois
29/09/2023	57-2023	AG	Gestion d'un sinistre et cession d'un véhicule communautaire techniquement irréparable
18/09/2023	58-2023	QVT	Convention avec Ugo RENAULT - atelier basket du 18/09 au 22/12/23
20/10/2023	59-2023	ST	Convention de passage pour la collecte des déchets ménagers et assimilés - quartier Malmain rue Jacques de la Malafosse BOSGOUET
26/10/2023	60-2023	DD	Contrat de bail avec Free Mobile - implantation d'un pylone tubulaire
26/10/2023	61-2023	DD	Renouvellement d'adhésion au relais Gites de France Eure pour l'année 2024
26/10/2023	62-2023	DD	Convention de mandat de gestion du gîte de groupe avec Booking / Gites de France 2024
10/11/2023	63-2023	DD	Renouvellement d'adhésion à l'association Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie (URCOFOR)
20/11/2023	64-2023	MP	Attribution marché - élaboration Projet Alimentaire Territorial pour la communauté de communes Roumois Seine N° 2023-13-BGDD-PA
20/11/2023	65-2023	MP	Attribution marché - élaboration d'un zonage intercommunal d'assainissement N° 2023-14-ASS-PA

La séance est levée à 20h38

Mélanie PETIT
Secrétaire de séance

Sylvain BONENFANT
Président

